

LISTE DU CANADA

Numéro	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
85.05	Electro-aimants; aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation; plateaux, mandrins et dispositifs magnétiques ou électromagnétiques similaires de fixation; accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques; têtes de levage électromagnétiques. -Aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation:		
8505.11.00	--En métal	10.3%	B
8505.19	--Autres		
8505.19.10	---Pour haut-parleurs	En fr.	D
8505.19.90	---Autres	10.3%	B
8505.20.00	-Accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques	10.2%	B
8505.30.00	-Têtes de levage électromagnétiques	9.2%	B
8505.90.00	-Autres, y compris les parties	10.3%	B
85.06	Piles et batteries de piles électriques. -D'un volume extérieur n'excédant pas 300cm ³ :		
8506.11.00	--Au bioxyde de manganèse	10.8%	C
8506.12.00	--A l'oxyde de mercure	10.8%	C
8506.13.00	--A l'oxyde d'argent	10.8%	C
8506.19.00	--Autres	10.8%	C
8506.20.00	-D'une volume extérieur excédant 300cm ³	10.8%	C
8506.90	-Parties		
8506.90.10	---Capsules de métal	En fr.	D
8506.90.90	---Autres	10.8%	C